

LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE 2023

- **L'imprimé de demande préalable de prise en charge AGEFICE à compléter en intégralité et à signer par le stagiaire et l'organisme de formation certifié QUALIOPi (1 imprimé par formation et par stagiaire)**

Si l'organisme de formation ne signe pas l'imprimé de demande préalable, il devra fournir un devis ou une convention mentionnant obligatoirement :

- Le nom et le prénom du stagiaire
 - L'intitulé du stage
 - La catégorie de l'action de formation au sens de l'article L6313-1 (action de formation, bilan de compétences, VAE, apprentissage)
 - Les dates et la durée en jours et en heures du stage, avec les horaires par demi-journée excluant le temps du repas (ex : de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h).
 - Le lieu du stage (adresse complète)
 - Type de formation (en présentiel individuel, en présentiel collectif, en distanciel synchrone, en distanciel asynchrone)
 - Le coût du stage HT
 - Les modalités de déroulement pédagogique (moyens techniques et pédagogiques mis en œuvre)
 - La nature de la sanction et les modalités d'évaluation de la formation (quizz, contrôle continu, test, attestation de stage, certification...)
 - Les modalités de contrôle de l'assiduité (attestation d'assiduité + feuilles d'émargement ou relevé de connexion pour les formations à distance)
- **Le programme détaillé de la formation**, sur papier à entête de l'organisme de formation
 - **La copie d'une pièce d'identité** (recto/verso) portant la signature du demandeur de la formation (Carte d'identité ou passeport en cours de validité)
 - **LE RIB**
 - **L'attestation de versement de la contribution à la formation professionnelle** délivrée par la Sécurité Sociale des Indépendants en 2023 par rapport à votre activité 2022 et stipulant expressément l'AGEFICE comme FAF destinataire de cette contribution. **Elle doit impérativement indiquer le montant cotisé ainsi que le code sécurité.**
Document à télécharger sur le site : www.secu-independants.fr ou tél : 3698
 - **Une lettre de motivation**, s'il s'agit d'une reconversion ou complément d'activité

IMPORTANT

La demande de prise en charge conforme et complète doit **obligatoirement nous parvenir au plus tard 2 semaines avant la date de début du stage**, afin que nous puissions vérifier la conformité du dossier avant transmission par voie électronique à l'AGEFICE PARIS.

Pour les envois par mail, merci d'adresser les documents en fichiers PDF séparés (imprimé Agefice/Programme/carte d'identité/...) à : agefice@tarn.cci.fr

Toute demande transmise après le démarrage du stage sera refusée.